



COMMUNE DE LION-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL – LUNDI 2 MARS 2026
RELEVÉ EXHAUSTIF DES DELIBERATIONS

L'ordonnance n°2021-13101 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 apportent d'importantes modifications aux règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.
Le relevé exhaustif des délibérations est désormais publié sur le site internet de la ville : <https://lionsurmer.com> et affiché en mairie dans la semaine qui suit la réunion.

1- Décision du maire

DEC2026-001 – 18/02/2026 - Signature d'un bail dérogatoire au 28/34 rue Edmond Bellin à LION SUR MER un local à usage de Bureau d'Information Touristique

Le Maire de la Commune de Lion sur Mer décide,

- VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la délibération du Conseil Municipal en date du 12 février 2024 portant délégations du conseil municipal au Maire dans certaines matières pour la durée du mandat et notamment ; pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- VU la vacance du local ;

ARTICLE 1 D'approuver la signature d'un bail dérogatoire avec l'association Office de Tourisme et des Congrès CAEN LA MER NORMANDIE à compter du 2 avril 2026 pour 6 mois pour la location du local situé dans la résidence 28/34 rue Edmond Bellin – 14780 LION SUR MER à vocation de Bureau d'Information Touristique.

ARTICLE 2 Que cette location est consentie et acceptée moyennant un loyer mensuel de :

1 000€ ttc/mois

ARTICLE 3 D'acter que la commune de LION SUR MER en tant que propriétaire ne souhaite pas recevoir de dépôt de garantie.

ARTICLE 4 Conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du CGCT, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

2- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 9 février 2026

Le compte-rendu du conseil municipal du 9 février 2026 est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés (15 voix pour, Mr Nativelle et Mr Denoyelle ne prenant pas part au vote, absents à cette réunion).

3- Budget COMMUNE – Reprise anticipée de résultats 2025

Vu l'Article L1612-32 du code général des collectivités territoriales,

Vu le tome II de l'instruction budgétaire et comptable M57,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (1 contre, 16 voix pour) constate et approuve la reprise anticipée en 2026 des résultats de l'exercice 2025 :

1-Résultat de fonctionnement de l'exercice 2025	+ 203 962.52 €
Recettes	3 194 137.01€
Dépenses	2 990 174.49€
2-Résultat antérieur reporté de fonctionnement (après affectation des résultats en 2025)	+ 439 805.58€
3- Résultat global de la section de fonctionnement 2025 (1+2)	+ 643 768.10€
4-Résultat d'investissement de l'exercice 2025	+ 297 000.37€

Recettes	599 111.30€
Dépenses	302 110.93€
5-Résultat antérieur reporté d'investissement	+ 792 924.01€
6- Résultat global de la section d'investissement 2025 (ligne 001) (4+5)	+ 1 089 924.38€
7-Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2025	- 573 009.28€
Recettes	10 009.00€
Dépenses	583 018.28€
8-Besoin de financement de la section d'investissement (6+7)	0.00€
9-Couverture du besoin de financement (1068 R. Invest)	0,00€
10-Solde du résultat de fonctionnement (après affectation en réserves) (002 R. Fct) (3-9)	+ 643 768.10€

4- Budget COMMUNE – Budget primitif 2026 – Vote des tarifs municipaux

- Vu le Code Général des Collectivités Locales ;
- Vu les tableaux de tarifs municipaux présentés lors de la commission finances du 12 février 2026 ;
- Entendu l'exposé de Mr Hostalier, adjoint aux finances ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (1 abstention, 16 voix pour) approuve le tableau des tarifs municipaux pour l'année 2026.

5- Budget COMMUNE – Budget primitif 2026 – Vote des subventions aux associations

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (17 voix pour) approuve le tableau des subventions municipales aux associations pour l'année 2026.

6- Budget COMMUNE – Budget primitif 2026 – Vote des taux des taxes locales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (1 abstention, 16 voix pour) décide de voter les taux des taxes locales comme ci-dessous :

	Taux 2025	Taux 2026	Bases 2026*	Produit attendu
Taxe Foncière Bâtie	49.91%	49.91%	3 918 096€	1 955 521€
Taxe foncière Non Bâtie	35.19%	35.19%	88 704€	31 214€
Taxe d'habitation	11.87%	11.87%	1 631 952€	193 712€
Allocations compensatrices FNGIR				6141€ 7 061€
Contribution coefficient correcteur				- 368 571€

TOTAL	-	-	-	1 811 876€
--------------	---	---	---	-------------------

* Bases 2026 = Bases 2025+0.8%

- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

7- Délibération portant modification du tableau des emplois et des effectifs de la commune de Lion-sur-Mer au 1er juillet 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (17 voix pour) approuve la modification du tableau des effectifs comme suit, à compter du 1er juillet 2026 :

- Création d'un poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe à temps non complet (28h/35h) ;
- Création d'un poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe à temps complet (35h/35h) ;
- D'adopter les modifications du tableau des effectifs telles que présentées ci-dessus à compter du 1^{er} juillet 2026 ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;
- De préciser que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de la commune de LION SUR MER sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente ;
- De dire que les crédits nécessaires seront prévus au chapitre 012 du budget 2026.

8- Budget COMMUNE primitif 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (1 abstention, 16 voix pour) approuve le Budget Primitif COMMUNE 2026.

9- Budget Annexe « LION LOCATIONS » – Reprise anticipée de résultats 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (1 abstention, 16 voix pour) approuve la reprise anticipée en 2026 des résultats de l'exercice 2025 pour le Budget Annexe LION LOCATIONS :

1-Résultat de fonctionnement de l'exercice 2025	+ 1 327.17 €
<i>Recettes</i>	54 615.19€
<i>Dépenses</i>	53 288.02€
2-Résultat antérieur reporté de fonctionnement (après affectation des résultats en 2025)	+151 808.34€
3- Résultat global de la section de fonctionnement 2025 (1+2)	+ 153 135.51€
4-Résultat d'investissement de l'exercice 2025	- 12 132.13€
<i>Recettes</i>	1 590.30€
<i>Dépenses</i>	13 722.43€
5-Résultat antérieur reporté d'investissement	+ 67 775.40€
6- Résultat global de la section d'investissement 2025 (ligne 001) (4+5)	+ 55 643.27€
7-Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2025	0,00€
<i>Recettes</i>	0,00€
<i>Dépenses</i>	0,00€

8-Besoin de financement de la section d'investissement (6+7)	0,00€
9-Couverture du besoin de financement (1068 R. Invest)	0,00€
10-Solde du résultat de fonctionnement (après affectation en réserves) (002 R. Fct) (3-9)	+ 153 135.51€

10- Budget annexe « LION LOCATIONS » – Budget primitif 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (1 abstention, 16 voix pour) approuve Budget Primitif annexe « LION LOCATIONS » 2026.

11- Budget COMMUNE – Autorisation donnée au comptable public de mouvementer le compte 1068 afin de régulariser l'amortissement de certaines subventions versées par la commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la l'unanimité des suffrages exprimés (17 voix pour) autorise le comptable public à mouvementer le compte 1068 pour la somme de 97 823,67 € afin de régulariser l'amortissement total des deux subventions versées mises en évidence dans le tableau ci-avant.

12- Affaires diverses

Calendrier :

- Dimanches 15 et 22 mars : élections municipales – Tenue des bureaux de vote.

Affiché le 3 mars 2026
A LION SUR MER
Le Maire, Magali SAINT


